Le 04 mars 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20250220-D007833I0-DF

MAIRIE DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

BESANÇON



Étaient présents :

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 04/03/2025

Séance du 20 février 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 février 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besancon

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 8), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Kévin BERTAGNOLI

Etaient absents:

Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, Mme Claudine CAULET à M. Benoît CYPRIANI. Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 8), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 9), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 22), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT

OBJET: 5 - Semaine d'Education Contre le Racisme et l'Antisémitisme : Soutien à la Ligue de l'Enseignement : Accueil de l'exposition « Nous et les autres. Des préjugés au racisme »

Délibération n° 007833

Semaine d'Education Contre le Racisme et l'Antisémitisme : Soutien à la Ligue de l'Enseignement : Accueil de l'exposition « Nous et les autres. Des préjugés au racisme »

Rapporteur: Mme Valérie HALLER, Conseillère Municipale Déléguée

| | Date | Avis |
|----------------|------------|-------------------|
| Commission n°1 | 06/02/2025 | Favorable unanime |

Résumé:

Association d'éducation populaire, la Ligue de l'Enseignement participe à un collectif d'associations qui organise des actions et des sensibilisations pendant la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme qui aura lieu du 17 au 23 mars 2025.

Elle sollicite de la Ville de Besançon une subvention pour financer des actions de sensibilisation aux discriminations racistes et antisémites et pour l'organisation d'une exposition intitulée « Nous et les Autres. Des préjugés au racisme ».

I. Contexte

La Journée internationale contre le racisme et l'antisémitisme est célébrée chaque année le 21 mars. En proclamant cette journée en 1966, l'Assemblée générale de l'ONU a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale. En France, cette journée est incluse dans la Semaine d'Education Contre le Racisme et l'Antisémitisme (SECRA).

Chaque année à Besançon, des événements sont organisés par un collectif d'associations et de partenaires institutionnels dont la Ville de Besançon, le MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), la Ligue des Droits de l'Homme, la Ligue de l'Enseignement, la Ligue internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme, Amitié Judéo Musulmane, l'association Miroirs du Monde, l'association RéciDev', la fédération Léo Lagrange...

Actions de sensibilisation aux discriminations racistes et antisémites

Cette année, le collectif proposera plusieurs actions dans différents lieux bisontins (expositions, débats, conférences, films, inauguration de lieux, visites, ...) permettant de sensibiliser aux discriminations à caractère raciste et antisémite. Les actions s'adresseront à tous publics et aux jeunes d'établissements scolaires.

Un évènement dans l'espace public sera organisé par le collectif le 20 mars 2025 sur la place Pasteur.

La subvention permettra de financer :

- Les droits du film « Les Balles du 14 juillet 1953 » proposé par le MRAP au Foyer Jeunes Travailleurs le 18 mars (350 €)
- Les droits du film proposé par la Licra (500 €)
- La conférence de Gérard Noiriel du 20 mars (1 000 €)
- La conférence de Mme Raynaud-Paligot (500 €)

2. Exposition « Nous et les autres. Des préjugés au racisme »

Par ailleurs, la Ligue de l'Enseignement du Doubs, en partenariat avec la Ville, propose cette année une exposition intitulée « Nous et les autres. Des préjugés au racisme ».

Cette exposition a pour objectif de faire prendre conscience que les phénomènes de préjugés et de racisme sont les résultats d'une construction sociale et entend proposer une étude cohérente et globale des phénomènes de racialisation et de racisme. En mettant l'accent non seulement sur les faits, déjà bien connus, mais également sur la construction de ces phénomènes, l'exposition propose

une vision originale qui s'appuie sur des analyses issues de disciplines (psychologie sociale, sociologie historique) qui habituellement ne dialoguent pas entre elles.

L'exposition sera présentée pendant 12 jours, à Besançon, autour de la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Les 20, 21 et 22 mars, elle sera installée à l'Hôtel de Ville de Besançon, avec une série d'événements, pour la mettre en avant et la rendre accessible au grand public.

Du 24 mars au 4 avril, elle sera installée à la Maison de quartier Grette-Butte.

Le coût de l'exposition est évalué à 7 300 €.

Cette exposition est à destination d'un public scolaire (20 classes, soit environ 600 élèves, du CM2 au lycée), du grand public et de groupes organisés (environ 200 personnes).

II. Soutien financier

Dans le cadre de la célébration de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme (SECRA), qui aura lieu du 17 au 23 mars 2025, la Ligue de l'Enseignement sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir 2 subventions :

- 2 350 € pour financer les actions de sensibilisation
- 4 300 € pour financer l'exposition « Nous et les autres »

Il est proposé de répondre favorablement à ces demandes.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 6 650 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.348.65748.0022184.10068.

Le versement de la subvention aura lieu en une fois à compter de sa notification. L'association transmettra un compte-rendu de l'utilisation de la subvention.

Contribution financière accordées dans le cadre de la Semaine d'Education Contre le Racisme et l'Antisémitisme

Rappel du soutien financier de la Ville

| Nom de la structure | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------|---------|-------|---------|
| Fédération Léo Lagrange | 1 400 € | 500 € | 0 € |
| Ligue de l'Enseignement | 0€ | 0 € | 1 350 € |

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- l'attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 2 350 € à la Ligue de l'Enseignement pour le financement d'actions de sensibilisation,
- l'attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 4 300 € à la Ligue de l'Enseignement pour l'organisation de l'exposition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 55

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Pour la Maire, l'Adjoint suppléant

Kévin BERTAGNOLI

Adjoint

Gilles SPICHER 3ème Adjoint